

## Licence Arts du spectacle : cinéma et théâtre

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Arts du spectacle : cinéma et théâtre. 2013, Université Paris Ouest Nanterre La Défense. hceres-02036860

**HAL Id: hceres-02036860**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036860>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Arts du spectacle : cinéma et théâtre

de l'Université Paris Ouest Nanterre  
La Défense

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



## Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Arts du spectacle : cinéma et théâtre

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI140007240

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Université Paris Ouest Nanterre La Défense 200, Avenue de la République 92001 NANTERRE CEDEX France.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence *Arts du spectacle : cinéma et théâtre* de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense propose un parcours unique bi-disciplinaire qui, après les deux premières années communes (L1 et L2), se différencie en deux parcours *Cinéma* ou *Théâtre* pour la troisième année (L3) tout en conservant une unité d'enseignement (UE) commune aux deux parcours.

Cette licence, seule en région parisienne avec trois autres en France (Caen, Lyon 2, Rennes 2), propose une formation globale aux arts du spectacle (cinéma et théâtre) en articulant théorie et pratique via des cours magistraux et travaux dirigés encadrés par des enseignants-chercheurs, et des ateliers de pratique et stages encadrés par des professionnels.

La licence *Arts du spectacle : cinéma et théâtre*, permet, entre autres, l'accès à des masters à dominante recherche ou professionnelle à l'étranger et en France, comme par exemple à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense *Scénario et écritures audiovisuelles* ou *Dramaturgie et mise en scène*, la préparation aux concours d'entrée des écoles professionnelles, supérieures ou non, du domaine du théâtre et du cinéma, ainsi qu'aux concours de la fonction publique et de la filière culturelle de la fonction publique territoriale françaises.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique propose une formation globale aux arts du spectacle (cinéma et théâtre) en articulant théorie et pratique, par l'acquisition de savoirs et connaissances disciplinaires historiques et culturels, esthétiques, économiques et sociologiques dans les deux champs, ainsi qu'en langues. Au plan des savoir-faire et compétences, c'est l'ensemble de la chaîne allant de la conception à la réalisation (concevoir, écrire, produire, mettre en œuvre...), puis à la compréhension de la réception d'une œuvre (décrire, écrire, se documenter, analyser...), qui sert de fil conducteur.

La maquette proposée, organisée selon une spécialisation progressivement atteinte en troisième année après deux années d'acquisition de bases dans les deux champs, présente une bonne, voire une excellente adéquation des enseignements décrits aux objectifs pédagogiques et professionnels visés, que renforce le nombre possible à Paris, de propositions de spectacles et d'occasions de partenariats avec de nombreuses institutions.

Les modalités des enseignements, équilibrées entre cours magistraux et travaux dirigés et ateliers de pratique ou stages, le nombre et la progressivité des parcours, la présence d'enseignements d'ouverture et transversaux (langues, certification en informatique) et le contrôle et le suivi des connaissances et des aptitudes des étudiants, respectent les principes d'orientation et de spécialisation progressive d'une licence dans le cadre du processus licence-master-doctorat (L1 généraliste, L2 consolidation, L3 spécialisation).

Les procédures d'évaluation des acquis des étudiants sont classiques, en contrôle continu (deux voire trois notes), présentées sans précision sur les modalités d'une deuxième session.

L'évaluation systématique de la formation étant inexistante au niveau de l'établissement, les enseignants ont dû la prendre en charge eux-mêmes, et elle a ainsi le mérite d'exister.

En ce qui concerne l'acquisition de compétences préprofessionnelles et contrairement au parcours *Cinéma*, le parcours *Théâtre* va uniquement vers les métiers en adéquation avec les politiques culturelles, laissant de côté l'ouverture à la création : écriture, mise en scène ou dramaturgie. Ceci est sans doute à rapprocher de l'effectif de  $\frac{3}{4}$  d'étudiants en *Cinéma* pour  $\frac{1}{4}$  en *Théâtre* et contredit partiellement la bipolarité harmonieuse de l'offre.

Les dispositifs d'aide à la réussite combinent les informations apportées aux étudiants tout au long de leur cursus par de nombreux moyens, les enseignements de mise à niveau, obligatoire en français notamment si l'étudiant en a besoin, l'enseignement de la méthodologie du travail universitaire.

Les possibilités de mobilité internationale d'étudiants (Erasmus, Crepuq, Micefa) et les invitations d'enseignants étrangers sont nombreuses et encouragées.

Les dispositifs d'aide aux étudiants présentant des contraintes particulières existent et sont conformes à la réglementation.

Si les tutorats d'accompagnement et pédagogiques, animés d'une façon qui apparaît volontariste et dynamique par des enseignants-chercheurs aidés d'étudiants tuteurs, si les réorientations et passerelles existent, le dossier remis ne permet pas d'en apprécier complètement l'efficacité ; soit par manque de précisions concernant les dispositifs (orientation vers les licences professionnelles par exemple), soit par manque ou ancienneté des données chiffrées (chiffres de 2009/2010 seuls disponibles dans certains cas).

La préparation à l'orientation, est certes facilitée par des journées d'information, rencontres avec les nombreux professionnels présents à l'occasion des cours et ateliers qu'ils animent ou dans des rencontres organisées par les enseignants - qui confient cependant l'aide à l'élaboration du projet professionnel au Service Commun Centre d'Accompagnement, de Conseil, d'Information et d'Orientation sur les Parcours personnalisés des Etudiants. Mais l'imprécision ou absence de données gêne l'évaluation de l'insertion professionnelle ou de la poursuite des études choisies, ce que les rédacteurs de la présentation de l'offre confirment, en mentionnant qu'il n'est pas possible en ce moment d'avoir une vision à ce sujet.

Une connaissance précise du devenir des étudiants (diplômés ou non) retracée dans un bilan actualisé n'est donc pas possible.

Quelques données sont cependant trouvées en parcourant les annexes : en 2012, l'effectif L2 est de 47 % de l'effectif L1 ; les chiffres 2010/2011 quant à eux indiquent 84 % d'étudiants validant leur diplôme, et que 44 en *Cinéma* et 9 en *Théâtre* sur 125 étudiants de L3 poursuivent en master à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

La qualité et le nombre des enseignants sont incontestablement un des points forts de cette formation. En ce qui concerne le pilotage de la licence, 15 enseignants permanents en *Cinéma* (dont 4 professeurs et 6 maîtres de conférences) et 12 en *Théâtre* (dont 5 professeurs + 4 maîtres de conférences) permettent un taux d'encadrement 2010/2011 (518 étudiants) de 1 enseignant titulaire pour 20 étudiants, que renforcent 40 chargés de cours en *Théâtre* et *Cinéma*. Les intervenants professionnels extérieurs sont au nombre de 7 pour le parcours *Cinéma* et 13 pour le parcours *Théâtre*. En L3, le nombre d'heures de présence d'un étudiant encadré par des enseignants-chercheurs est de 288h en *Cinéma* et 264h en *Théâtre*, et par des intervenants extérieurs professionnels de 144h en *Cinéma* et 196h en *Théâtre*.

Les études réalisées depuis la rentrée 2012 permettent de caractériser la population entrante et complètent le questionnaire réalisé par le Dispositif d'Accompagnement et de Formation Personnalisée. Cependant, la prise en compte des évaluations dans le pilotage est à venir et en lien avec le futur conseil de perfectionnement. Par ailleurs, plusieurs éléments auraient mérité d'être développés (combien de Validations des Acquis de l'Expérience réalisées, quels enseignements assurés par les différents intervenants, quelles hypothèses avancées quant à la chute des effectifs en L2, etc.)

Enfin, il faut souligner qu'il agit d'une demande de renouvellement et que les recommandations faites par l'AERES lors de la dernière évaluation ont été prises en considération.

- Points forts :
  - Équipe enseignante en cohérence avec le projet pédagogique porté.
  - Projet pédagogique de qualité et cohérent.
  - Pilotage solide de la mention.
  - Originalité de l'architecture de la mention dans le paysage universitaire local et national.
  - Proximité d'institutions et d'une offre de spectacles importantes.
  
- Points faibles :
  - Absence d'information à la fois concernant l'insertion professionnelle et les spécialités des masters suivis à l'issue de la L3.
  - Aspect facultatif du stage et manque de précisions à son égard.
  - Différence de conception de l'UE (6) de préprofessionnalisation entre les deux parcours.
  - Parcours *Théâtre* trop exclusivement orienté vers les carrières culturelles.
  - Taux d'échec important en L1.

## Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de préciser les modalités de recrutement en L1 et de remédier à la très forte diminution des effectifs entre la L1 et la L2.

Une réflexion pourrait par ailleurs être engagée sur la question de la professionnalisation afin d'envisager le caractère obligatoire du stage et de mieux articuler l'unité d'enseignement de préprofessionnalisation dans le parcours *Théâtre*, tout en diversifiant ses contenus et ses objectifs vers le domaine de la création ou des techniques artistiques.

Des outils performants devraient être mis en place permettant à l'équipe pédagogique, d'effectuer un suivi rigoureux des étudiants diplômés ou non, ce qui lui permettrait notamment de mieux adapter le contenu des enseignements au marché du travail et à l'accès aux masters.



## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



# Observations de l'établissement



**Responsable de la formation :**

NOM Prénom | Gilles Remillet

Email | [gremillet@u-paris10.fr](mailto:gremillet@u-paris10.fr)

**1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »**

**Points forts** | Les enseignants chercheurs remercient l'Aeres pour ses appréciations positives et ses précieuses suggestions.  
 L'équipe d'enseignants de la Licence Arts du spectacle ressent comme particulièrement positif le fait que soit soulignée « la bonne, voire l'excellente adéquation des enseignements décrits aux objectifs pédagogiques et professionnels visés ».

**Points faibles** | **Articulation L3/MASTER :**  
 Le rapport note, au titre des points faibles, l'absence d'informations concernant les spécialités des masters suivis à l'issue de la L3.  
 La licence Arts du spectacle veillera à afficher plus visiblement que sa maquette a été conçue pour renforcer la structure d'ensemble de la formation en vue d'une meilleure intégration des étudiants de Licence dans les Masters recherche : mention Études théâtrales spécialité « Écritures et représentations » et mention Cinéma spécialité « Cinémas, arts et culture » et spécialité « Master international en études cinématographiques et audiovisuelles », ainsi que dans les deux Masters professionnels : mention Études Théâtrales spécialité « Mise en scène et dramaturgie », et mention Cinéma spécialité « Scénario et Écritures audiovisuelles ».  
 Par ailleurs l'analyse de la présentation de la mention dans le rapport atteste que l'articulation de cette licence à des masters de Paris Ouest est bien réelle. On peut encore signaler l'ouverture qu'elle propose aux concours d'écoles professionnelles (Fémis, ENS Louis Lumière, Conservatoire d'Art dramatique...).

**Stage :**  
 Un enseignant titulaire (Rose-Marie Godier) a la charge de vérifier la validité des stages envisagés par les étudiants et leur cohérence avec leur projet personnel. Chaque stage donne lieu à un compte rendu remis à l'enseignant et archivé par le CREFOP qui les met à disposition des futurs stagiaires. Ces stages intéressent un nombre très important d'étudiants qui ne semblent donc pas dissuadés par leur aspect facultatif. Cette opportunité est offerte à tout étudiant souhaitant faire un stage en rapport avec son projet de formation.

**Conception de l'UE6 (préprofessionnalisation dans les deux mentions en L3) :**  
 La différence de conception de l'UE6 intervient en L3 quand les mentions théâtre et cinéma s'autonomisent et les maquettes tiennent davantage compte des spécificités de chaque discipline. Aux niveaux L1/L2, les choix proposés offrent une symétrie aussi nette que possible entre les deux disciplines. Pour la L3 théâtre, la dimension de formation à la création existe également dans d'autres UE que celles étiquetées préprofessionnelles compte tenu de la nature spécifique de chaque discipline. Par exemple, l'UE2 au (S5) Théâtre comporte notamment des enseignements en scénographie et en écriture dramatique.

De plus, le volume des TD de l'UE 6 étant impérativement de 24h, il a fallu choisir des objectifs de formation compatibles avec ce volume horaire, insuffisant pour un travail satisfaisant en théâtre.

L'université n'a ni les moyens ni la vocation, au niveau de la Licence, de former des artistes professionnels (acteurs, metteurs en scène, dramaturges, etc.), mais si elle veut répondre aux attentes des étudiants, sa mission est de leur permettre de trouver leur(s) voie(s), en leur donnant, dès la première année de Licence, la possibilité de découvrir des métiers du spectacle vivant dont ils ignorent parfois tout. C'est ainsi que nous entendons le mot « Préprofessionnalisation » et c'est aussi ce qui permet de multiplier leurs chances d'intégrer le milieu professionnel à la fin de la formation. La lettre de cadrage de l'université explique aussi cette différence de place de la préprofessionnalisation pour la L3 théâtre : le parcours, tel que nous l'avions conçu à l'origine, prévoyait bien deux TD au choix par semestre, consacrés pour l'un à la création sonore, pour l'autre à la création lumière. Les impératifs de la lettre de cadrage en termes de coûts, que les concepteurs de la maquette ont cherché à respecter au mieux, ont cependant entraîné la suppression de ces propositions qui auraient pourtant rééquilibré l'offre de formation. Il est bien évident que nous serions tout à fait disposés à revoir la maquette dans le sens d'un renforcement des enseignements pratiques en L3 au niveau de l'UE 6 dans le parcours théâtre.

#### **Orientation du parcours théâtre vers les carrières culturelles et artistiques :**

Le rapport note que, contrairement au parcours cinéma, « le parcours théâtre va uniquement vers les métiers en adéquation avec les politiques culturelles, laissant de côté l'ouverture à la création : écriture, mise en scène ou dramaturgie » et que cela « contredit partiellement la bi-polarité harmonieuse de l'offre », notamment au niveau de la troisième année de Licence.

Cette remarque étonne car elle donnerait à penser que les enseignements portant sur la dramaturgie, la mise en scène ou l'écriture sont mineurs au sein du parcours théâtre. Or, c'est exactement l'inverse qui est recherché comme le prouvent les modifications apportées à la maquette précédente. Si l'on prend en compte l'ensemble du parcours théâtre, il apparaît en effet clairement qu'il est conçu en fonction de deux impératifs :

- Rendre possible l'intégration des étudiants au monde professionnel dès la fin de leur Licence ;
- Donner simultanément aux étudiants qui le souhaitent les moyens d'intégrer le Master recherche mention Études Théâtrales, spécialité « Écritures et représentations », ou le Master professionnel mention Études théâtrales, spécialité « Mise en scène et dramaturgie ».

Dans les trois années de formation de Licence, le département des Arts du spectacle s'est donc employé à donner une place centrale aux enseignements artistiques dévolus à la mise en scène, au jeu de l'acteur, à la dramaturgie et à l'écriture. La présente maquette le montre : ils figurent désormais au titre des enseignements fondamentaux, intégrés aux UE 2 et UE 3 et se voient, de ce fait, attribuer un volume horaire important.

- Au niveau de la L1, un TD de pratique est intégré dans l'UE 2 dès le semestre 1 : « Dramaturgie, mise en scène et mise en jeu »,
- Au niveau de la L2, des TD de pratique sont proposés au choix des étudiants

dans l'UE 3, aux semestres 3 et 4 : « Dramaturgie, mise en scène » 1 et 2, « Ecriture dramatique », « Interprétation : Travail de l'acteur » 1 et 2, et « Scénographie »,

- Au niveau de la L3, c'est l'ensemble de l'UE 3, aux semestres 5 et 6, qui est consacré, comme son nom l'indique, aux « Pratiques du théâtre » : « Pratique de la scénographie », « Ecriture dramatique », « Mise en espace » 1 et 2, « Jeu et dramaturgie ».

Cette valorisation forte des pratiques artistiques est motivée par la nécessité et le désir profond de valoriser des enseignements qui constituent, au même titre que les cours de théorie et d'analyse du théâtre, le socle obligatoire et incontournable du parcours de formation en Arts du spectacle sur l'ensemble de la Licence.

En effet, placés au rang des enseignements de l'UE 2 et de l'UE 3, ces cours sont :

- offerts systématiquement à l'ensemble des étudiants de Licence, qu'ils se destinent au théâtre ou au cinéma,
- d'un volume horaire, à partir de la L2, de 48h pour les cours d'écriture et de mise en scène, alors que s'ils avaient été inscrits dans l'UE 6, la lettre de cadrage de l'Université, dans un souci d'harmonisation, aurait imposé de les limiter à 24h,
- associés à 3 crédits, c'est-à-dire à un nombre de crédits supérieur à celui consenti par la lettre de cadrage de l'Université pour les enseignements de l'UE 6 (1,5 crédit).

Notre maquette vise donc à la fois à respecter la lettre de cadrage et à conserver la spécificité du parcours théâtre de l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, qui associe étroitement recherche et expérience artistique approfondie, tant au niveau de ses enseignements que des compétences de l'équipe pédagogique, composée d'enseignants chercheurs qui sont aussi des professionnels du théâtre, metteurs en scène, acteurs, dramaturges reconnus et traducteurs.

Cependant, au niveau de la L3, nous comprenons l'impression d'ensemble de l'expert : la part consacrée à la pratique artistique semble moindre que celle consacrée aux métiers de la communication, de la diffusion, du marketing.

Dans la précédente maquette, 4 cours de pratique artistique de L3 correspondaient chacun à un volume horaire de 72h, ce qui permettait de construire tout au long de chaque semestre, avec les étudiants, un vrai projet de mise en scène ou d'écriture, approfondi et de qualité professionnelle. Ce volume horaire valorisait de façon notable au sein de la L3 la part de travail consacrée aux enseignements artistiques.

La lettre de cadrage interne à l'établissement et visant à la mise en place des nouvelles maquettes n'a pas autorisé que ce volume horaire soit reconduit, parce qu'il augmentait le temps de présence des étudiants de théâtre.

Nous n'avons pu obtenir la dérogation que nous avons pourtant obtenue lors du LMD2.

Nous avons donc dû diminuer de 24h chaque TD pratique. Ce sont au total 72h de pratique artistique qui sont désormais supprimées en L3 ; mais il est bien évident que nous sommes tout à fait prêts à les réintégrer, si cela est possible, dans la maquette.

#### **Taux d'échec en L1 et supposée baisse des effectifs en L2 :**

Pour l'année 2012-2013, la L2 compte 51 étudiants en plus (on passe en effet de 102 à 153 étudiants) ce que nous interprétons comme le fruit du travail des enseignants-

référents en L1 et des actions d'accompagnement du plan licence et du tutorat. Le futur dispositif prévoit un renforcement de ces actions, avec : un suivi individualisé de chaque étudiant, au moins un entretien par an pour chaque étudiant avec son enseignant-référent, un compte-rendu écrit de cet entretien qui sera transmis au pilotage de l'établissement.

Le bilan du tutorat méthodologique (année 2011-2012) fourni et établi par Fabien Bouilly pour la Licence Arts du spectacle (Cinéma et Théâtre) montre l'intérêt de ce dispositif d'aide à la réussite pour notre formation :

Nombre d'étudiants inscrits en 1<sup>e</sup> année de la discipline au **1<sup>er</sup> semestre** : 275

Nombre d'étudiants tutorés au 1<sup>er</sup> semestre : 95

Nombre d'étudiants tutorés qui ont réussi leur passage en 2<sup>e</sup> semestre : NC

Nombre d'étudiants par groupe aux séances de tutorat : entre 1 à 10

Nombre d'étudiants inscrits en 1<sup>e</sup> année de la discipline au **2<sup>e</sup> semestre** : 200

Nombre d'étudiants tutorés au 2<sup>e</sup> semestre : 55

Nombre d'étudiants par groupe aux séances de tutorat : entre 1 à 7

Caractéristiques des étudiants tutorés : étudiants en difficultés, étudiants orientés par les enseignants référents, étudiants étrangers ou erasmus.

Nombre de tuteurs : 4

Période du tutorat : du 29 novembre au 15 mai avec 48h de tutorat par groupe

#### **Activités pratiquées**

Aide aux devoirs à la maison : soutien méthodologique, organisation d'un plan, conseils rédactionnels.

Révision des outils et des principes constitutifs à l'analyse filmique et l'analyse dramaturgique. Consolidation des connaissances théoriques et historiques abordées dans les CM.

Aide à la recherche bibliographique.

Cette année, pour tenter de répondre au mieux encore aux besoins des étudiants, les permanences du tutorat ont été doublées pendant la semaine de rattrapage du premier semestre, afin d'apporter une aide renforcée pendant les révisions.

Comme les années précédentes, un effort tout particulier a été mené pour mobiliser les étudiants et les inviter à participer aux séances de tutorat : présentation détaillée du tutorat lors de la réunion de rentrée, rappel de l'existence du dispositif du tutorat lors des réunions organisées par les enseignants référents, orientation vers le tutorat des élèves en difficulté par ces mêmes enseignants référents.

#### **Précisions complémentaires :**

- Le rapport affirme : « *Les procédures d'évaluation des acquis des étudiants sont classiques, en contrôle continu (deux voire trois notes), présentées sans précision sur les modalités d'une deuxième session* ».

Commentaire : Il n'avait pas paru nécessaire de préciser dans le dossier le fait que les étudiants pouvaient se présenter à une deuxième session, étant donné que la procédure d'évaluation d'ensemble de l'Université Paris Ouest propose deux sessions, dont les étudiants sont clairement informés.

L'évaluation des étudiants se fait soit en contrôle continu soit en examen dérogatoire en première session. Une deuxième session de rattrapage, pour l'instant en septembre, est proposée à l'ensemble des étudiants qui n'ont pas bénéficié de la compensation à l'issue de la première session.

-« *Si les tutorats d'accompagnement et pédagogiques, animés d'une façon qui apparaît volontariste et dynamique par des enseignants-chercheurs aidés d'étudiants tuteurs, si les réorientations et passerelles existent, le dossier remis ne permet pas d'en apprécier*

*complètement l'efficacité ».*

Commentaire : Nous joignons en annexe de cette fiche le dernier rapport annuel établi par le responsable du Tutorat pour les Arts du spectacle, qui comporte des précisions sur ce dispositif.

*- « La préparation à l'orientation, est certes facilitée par des journées d'information, rencontres avec les nombreux professionnels présents à l'occasion des cours et ateliers qu'ils animent ou dans des rencontres organisées par les enseignants - qui confient cependant l'aide à l'élaboration du projet professionnel au Service Commun Centre d'Accompagnement, de Conseil, d'Information et d'Orientation sur les Parcours personnalisés des Etudiants. Mais l'imprécision ou l'absence de données gêne l'évaluation de l'insertion professionnelle ou de la poursuite des études choisies, ce que les rédacteurs de la présentation de l'offre confirment, en mentionnant qu'il n'est pas possible en ce moment d'avoir une vision à ce sujet. »*

Commentaire : l'établissement n'a pas encore de dispositif de collecte de données sur l'orientation et les débouchés des étudiants, sur lequel les responsables de formations pourraient s'appuyer. Dans le cadre du LMD3, le conseil de perfectionnement de la formation envisage de mettre en place une procédure relative au suivi des débouchés étudiants. Elle s'appuiera notamment sur un questionnaire anonyme disponible en ligne (sous réserve d'une aide technique des services concernés) qui devra être élaboré en étroite collaboration avec l'aide de la cellule de pilotage et l'OVE de Paris Ouest. Nous insistons sur la nécessité d'une élaboration commune d'un questionnaire et d'une validation collective à l'échelle de l'université sans quoi l'analyse comparée des résultats serait impossible à mener en raison de la diversité et de l'hétérogénéité des variables adoptées. Fondé sur une approche socio-anthropologique et statique, l'évaluation regroupera et croisera des données à la fois quantitatives et qualitatives (questions à choix fermé, questions ouvertes, QCM).

Une fois par an et pour chaque niveau de la licence, le Conseil de perfectionnement composé des deux directeurs de département, des responsables de formations et de la commission pédagogique (6 personnes, 3 cinéma, 3 théâtre) et accompagnés des enseignants-référents, traitera l'ensemble des questionnaires afin de trouver les ajustements nécessaires au meilleur fonctionnement de l'offre de formation. Il est inutile de rappeler que ce traitement de l'information, qui concerne plus de 560 étudiants en Arts du spectacle, ne pourra s'effectuer qu'avec l'aide d'une procédure informatisée préalablement établie en concertation avec le CRI et l'OVE de Paris Ouest.

*- « La qualité et le nombre des enseignants sont incontestablement un des points forts de cette formation. En ce qui concerne le pilotage de la licence, 15 enseignants permanents en Cinéma (dont 4 professeurs et 6 maîtres de conférences) et 12 en Théâtre (dont 5 professeurs + 4 maîtres de conférences) permettent un taux d'encadrement 2010/2011 (518 étudiants) de 1 enseignant titulaire pour 20 étudiants, que renforcent 40 chargés de cours en Théâtre et Cinéma. Les intervenants professionnels extérieurs sont au nombre de 7 pour le parcours Cinéma et 13 pour le parcours Théâtre. En L3, le nombre d'heures de présence d'un étudiant encadré par des enseignants-chercheurs est de 288h en Cinéma et 264h en Théâtre, et par des intervenants extérieurs professionnels de 144h en Cinéma et 196h en Théâtre ».*

Commentaire : le calcul de ce taux d'encadrement ne reflète pas exactement la réalité. Cela est dû à certains éléments qu'il convient de préciser :

- le décompte des PR permanents inclut les émérites qui n'interviennent plus dans la formation. Aucune heure de cours n'est donc assurée par eux.

- le calcul retenu ne tient pas compte du service des enseignants en Master, service très important. Pour certains de ces Masters l'investissement dans l'encadrement pédagogique est particulièrement lourd.

-les MAST/PAST en particulier sont essentiellement associés aux Masters professionnels. Par exemple Jean-Marie Roth (MAST) intervient pratiquement exclusivement dans le master professionnel scénario et enseigne 24 h TD en Licence 2.

<b>SERVICE Jean-Marie ROTH (MAST) 2013-2014</b>	LLASP431 (Licence 2)	Scénario 2		24h TD
	LMCIN344 (Master scénario)	Construction et développement de l'intrigue		30h TD
	LMCIN342 (Master scénario)	Construction des personnages		28h TD
	LMCIN440 (Master scénario)	Développement d'une continuité dialoguée		16h TD
			<b>Total :</b>	<b>98h TD</b>

-Plusieurs titulaires ont un service ou des missions les déchargeant d'une partie de leur service (un PR IUF, Christian Biet, dont le service n'est que de 64 HETD) ou des services partagés entre plusieurs départements (Patrice Maniglier, Emmanuel Wallon).

Le service de Patrice Maniglier effectué pour moitié au sein du département de cinéma et de philosophie en est le meilleur exemple. Précisions par ailleurs, que cet enseignant-chercheur n'est compté que dans les effectifs du département de Philosophie.

<b>MANIGLIER Patrice SERVICE 2013-2014 en Arts du spectacle</b>	LLAST15 1	Cinéma et autres arts	24h CM	36h TD
	LLAST61 2	Théories du cinéma	24h CM	36h TD
	LLAST22 1	Analyse filmique 2		24h TD
			<b>Total :</b>	<b>96h TD</b>

-Soulignons également que le sous-encadrement de notre formation nous oblige à recruter un grand nombre de vacataires. Pour l'année 2012-2013, 49 vacataires ont ainsi été recrutés pour assurer un volume horaire de 1970h TD.

*-« combien de Validations des Acquis de l'Expérience réalisées, quels enseignements assurés par les différents intervenants, quelles hypothèses avancées quant à la chute des effectifs en L2, etc.) »*

Commentaire : la procédure complète de VAE est en effet très rarement demandée par les candidats, même si une étudiante a pu en bénéficier cette année pour la licence cinéma. On peut prendre en compte cependant le nombre représentatif d'étudiants bénéficiaires du dispositif d'aide à la réussite (plus de 50) et le nombre très important de demandes d'inscription sur titres et acquis professionnels (plus de

500 dossiers traités par an par la commission pédagogique) pour des candidats en dehors de l'Université Paris-Ouest.

## 2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ETABLISSEMENT »

Des éléments de réponse précis ont été donnés en commentant les points faibles dans le développement qui précède : sur la question du stage, de la diminution du taux d'échec en L1, de la préprofessionnalisation dans le parcours Théâtre.

La demande de précision sur les outils permettant d'évaluer les débouchés et le suivi des étudiants, action qui relève en principe de l'initiative de l'établissement, a fait l'objet d'une réponse détaillée ci-dessus. Voir également *infra* la réponse de l'Etablissement.

## 3/ Observations portant sur la rubrique « NOTATION »

Parmi les points forts soulignés figurent le « pilotage solide » de la mention et la note finale pour le pilotage est B, ce qui est clairement contradictoire.

REMARQUE : Les responsables de formation ont apporté, ci-dessus, les observations relatives au rapport d'évaluation de leur formation qui leur semblaient pertinentes.

Deux précisions sont apportées par l'Etablissement :

1/ **L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)** de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense a été mis en place en juin 2013. En partenariat avec les responsables de formation, il a pour missions de collecter, analyser et diffuser des enquêtes sur la réussite des étudiants dans leur formation et sur leur devenir professionnel. Les équipes de formations bénéficieront, dans le contrat 2014-2018, de ces données demandées par l'AERES. Accessible directement sur le site de l'université (<http://ove.u-paris10.fr/>), l'OVE publiera les enquêtes nationales ou celles de l'établissement.

2/ Dans le contrat 2014-2018, **l'Etablissement s'engage également à définir et à formaliser**, en concertation avec les équipes de formation, **une procédure d'évaluation des formations par les étudiants**, en s'appuyant sur les nombreuses formes d'évaluation qui existent d'ores et déjà dans l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense  
**M. Jean-François Balaudé**

